



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°84-2026

SÉANCE DU 09 JUILLET 2026

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 22

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS : 26

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Échillais, sous la présidence de Mme Sonia TREVIEN, Maire, dûment convoqués le trente juin deux mille vingt-six.

Présents : TRÉVIEN Sonia, COUDERT Éric, DRAPEAU Nathalie, COSSARD Nicolas, BROOKBANK Katy, GABORIAUD Sébastien, MARTEAU Cédric, MIRC Laurence, DUMAS Sandrine, PERRAUD Nathalie, VIOLLEAU Sébastien, DEVILLERS Didier, NAUD Sébastien, SWARTVAGHER Swea, DELAVEAU Françoise, SWARTVAGHER Frédéric, VIGNERON Fabricia, VALERO Gérard, GUEVEL Stéphanie, PAYET Patrice, VEDDA-BOIJOUX Agnès, CUVILLIER Armelle.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Mme SCHAFF Caroline a donné procuration à M. Valero Gérard.

M. CHAIGNE Sébastien a donné procuration à M. Gaboriaud Sébastien.

M. DAUTRICOURT Arnaud a donné procuration à Mme Guevel Stéphanie.

Mme BAUDIN Josiane a donné procuration à Mme Delaveau Françoise.

Absent : M. GAUTREAU Philippe

OBJET : CHARTRE D'UTILISATION DES VECTEURS DE COMMUNICATION COMMUNAUX MIS AU PROFIT DES ASSOCIATIONS ET DES ACTEURS ECONOMIQUES :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de réaliser une charte permettant de définir les règles et les conditions d'accès aux différents canaux de communication de la commune à l'usage des associations et aux acteurs économiques locaux ;

Après lecture de la charte et ses annexes,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à la majorité (3 abstentions : Mme Guével Stéphanie, Mme Vedda-Boijoux Agnès, M. Dautricourt Arnaud) :

- **D'acter la présente charte et ses annexes, telles que jointe à la présente délibération.**

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 3

Fait et délibéré en séance,

Le 09/07/2026

Mme le Maire, Sonia TREVIEN

Le secrétaire de séance

M. Marteau Cédric

